

Du 26 février au 12 mars 2026, **notez ces dates et profitez de cette opportunité d'investir dans Airbus !**



Achetez des actions Airbus au prix du marché > **Recevez des actions supplémentaires avec 40 % de remise.**

Pourquoi ?

Devenez actionnaire Airbus

Vous croyez au futur d'Airbus et vous voulez investir dans notre entreprise ? Saisissez l'opportunité de souscrire à l'ESOP et bénéficiez de conditions favorables comme décrites ci-dessous.

Quoi ?

Grille de souscription 2026

Lot	Nombre d'actions acquises par le salarié	Nombre d'actions offertes par Airbus	Nombre d'actions reçues par le salarié
1	3	2	5
2	6	4	10
3	9	6	15
4	18	12	30
5	30	20	50
6	42	28	70
7	54	36	90
8	72	48	120
9	99	66	165

Vous pouvez opter pour un lot d'actions proposé. Pendant la période de souscription, vous pouvez modifier ou annuler à tout moment votre achat.

Au terme de cette période, seule votre dernière souscription enregistrée dans l'outil de souscription sera prise en compte.

Veuillez noter que le nombre final d'actions attribuées est susceptible d'être réduit en cas de sursouscription.

Qui ?

Critères d'éligibilité

- ✓ Être un.e salarié.e d'Airbus appartenant à une entité détenue à plus de 50 % par Airbus (ou répertoriée dans le supplément local).
- ✓ Être employé.e depuis le 31 décembre 2025 jusqu'au 2 avril 2026 par l'une des entités d'Airbus participant à l'offre ESOP dans un pays où le plan est légalement déployé.

Si vous êtes âgé.e de moins de 18 ans, le formulaire à compléter et signer est disponible sur le site de souscription.

Quand ?

Période de souscription

Du 26 février, 8 h (heure de Paris) au 12 mars 2026, 17 h 30 (heure de Paris).

Selon les conditions du plan, vous devez conserver ces actions au moins 3 ans après en être devenu propriétaire (jusqu'au 2 avril 2029 ¹⁾).

¹ Sauf en cas d'application de règles nationales spécifiques.

Comment ?

Vos 2 possibilités pour acheter des actions

Enregistrez-vous pour souscrire sur www.esop.airbus.com. Contactez le centre d'appels multilingue si vous n'avez pas accès à l'application en ligne.

France : 0805 980 327

Royaume-Uni : 0800 026 0233

Allemagne : 0800 627 0982

Espagne : 800 000 114

Autres pays : +33 557 925889

Horaires du centre d'appels :

Du 26 février au 11 mars 2026 : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (heure de Paris)

Jeudi 12 mars 2026 :

de 8 h à 17 h 30 (heure de Paris)

VEUILLEZ VOUS MUNIR DE VOTRE IDENTIFIANT AIRBUS (EMPL-ID), indiqué sur votre bulletin de salaire ou disponible auprès de votre service RH local.

Pour souscrire, vous devrez enregistrer en ligne vos informations personnelles, qui sont nécessaires pour l'attribution des actions sur votre compte titre.

NOTE : Si vous vous connectez depuis votre ordinateur professionnel, vous serez connecté automatiquement, sans aucune autre demande d'information.

Impact de l'évolution du cours de l'action sur votre investissement*

Évolution du cours de l'action

Les actions sont cotées dans plusieurs bourses sous le nom Airbus (et sous le symbole boursier AIR). Achetez des actions à la juste valeur de marché déterminée par le Conseil d'administration d'Airbus le 18 février 2026, qui sera celle du cours de clôture des actions Airbus à la bourse de Paris.

Remarque : En cas de baisse du cours de l'action après le 18 février, si le cours de l'action à la veille de la livraison des actions est en dessous du prix de souscription ESOP 2026, alors le prix de souscription considéré sera le cours de fermeture de l'action Airbus du 1 avril 2026. Ceci est seulement applicable pour les actions achetées en détention directe.



La performance passée n'est pas une garantie de performance future.

IMPORTANT : L'évolution du cours des actions en bourse est imprévisible. N'oubliez pas que le prix des actions Airbus peut monter ou descendre. La décision d'investir ou non dans des actions vous appartient.

Exemple d'évolution du prix de l'action entre le 18 février et le 1 avril, basé sur le deuxième lot d'actions : **6 actions + 4 actions supplémentaires**

	Prix de souscription (fixé le 18/02/2026)*	Cours de l'action le 01/04/2026*	Total payé par le salarié*	Prix de revient de l'action**	Valeur totale des actions qui seront attribuées le 02/04/2026*
Scénario 1 : Augmentation du prix de l'action de 10 %	200	220	1200	120	2200
Scénario 2 : Prix de l'action constant	200	200	1200	120	2000
Scénario 3 : Baisse du prix de l'action de 10 %	200	180	1080	108	1800

* Ces valeurs ne sont utilisées qu'à titre d'illustration et ne sont pas destinées à prédire la valeur de marché de l'action Airbus.

** Rappelez-vous que les charges sociales et/ou impôts viendront en supplément.

Votre responsabilité concernant le paiement des actions



Quand vous confirmez la souscription, vous vous engagez à payer le montant total de votre achat ainsi que les taxes et les frais applicables dans les trois mois suivants au moyen de déductions sur votre paie. Par exemple :

Vous devez avoir payé le montant total et n'avoir aucun solde à payer à la fin du troisième mois.

Si tel n'est pas le cas, Airbus se réserve le droit de prendre des mesures appropriées, telles que la limitation du montant de votre investissement dans toute offre ultérieure.

Les conditions et délais de paiement pouvant varier d'un pays à l'autre, veuillez vous référer au « Supplément pays » applicable.

Vous y trouverez également les spécificités réglementaires et les règles fiscales applicables dans votre pays à la souscription à l'ESOP.

47 pays/régions concernés

